

# TARIFS 2016 / 2017

## PRESTATIONS PERISCOLAIRES

### ALAE - ALSH - Restauration scolaire

TARIFS selon quotient familial	ALSH Vacances par journée	ALSH Mercredi par demi-journée avec repas	GARDERIE mercredi midi 1h / semaine	ALAE par journée			Repas par jour	coût matières en cas d'absences
				matin	midi	soir		
<b>Tarif 1</b> QF < 199	3.54 €	2.48 €	0.50 €	0.57 €	0.10 €	0.57 €	1.57 €	0.69 €
<b>Tarif 2</b> 200 < QF < 399	3.56 €	2.49 €		0.59 €	0.12 €	0.59 €	1.99 €	0.87 €
<b>Tarif 3</b> 400 < QF < 599	4.76 €	3.33 €		0.61 €	0.14 €	0.61 €	2.43 €	1.07 €
<b>Tarif 4</b> 600 < QF < 899	8.30 €	5.81 €		0.63 €	0.16 €	0.63 €	2.62 €	1.16 €
<b>Tarif 5</b> 900 < QF < 1299	11.88 €	8.32 €		0.65 €	0.19 €	0.65 €	2.82 €	1.24 €
<b>Tarif 6</b> 1300 < QF < 1599	13.60 €	9.52 €		0.67 €	0.21 €	0.67 €	3.14 €	1.38 €
<b>Tarif 7</b> 1600 < QF < 1999	14.96 €	10.47 €		0.69 €	0.23 €	0.69 €	3.25 €	1.43 €
<b>Tarif 8</b> QF > 2000	16.36 €	11.45 €		0.71 €	0.25 €	0.71 €	3.45 €	1.52 €
EXTERIEURS Muretain Agglo	34.12 €	23.88 €	-	-	-	-	-	-

Pour l'ALSH : Les enfants sont accueillis à la journée mais peuvent aussi bénéficier d'un accueil en demi-journée (50% du tarif journée). Le tarif journée s'applique à partir du moment où le repas est consommé.

Les mercredis, le tarif demi-journée avec repas est appliqué dès lors que le repas est consommé.

Pour l'ALAE : les ateliers éducatifs (TAE) sont gratuits.

Pour la restauration scolaire : le repas consommé par l'enfant non inscrit préalablement sera facturé au tarif forfaitaire de 4.20 €

## LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES FACTURES

**Par prélèvement automatique**  
formulaire fourni avec le dossier unique d'inscription  
ou téléchargeable sur [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr)

**Par carte bancaire**  
sur [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr)

en cliquant sur ce bouton



**En espèces, chèque ou carte bancaire**  
à l'accueil du Muretain Agglo  
8 bis av. V. Auriol à Muret  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30,  
le vendredi jusqu'à 16 h 30

**Par chèque à adresser** sous enveloppe à l'ordre de :  
Régisseur recettes CAM  
8 bis av. V. Auriol, CS 40029  
31601 Muret Cedex.

Renseignements par courriel : [czam@agglo-muretain.fr](mailto:czam@agglo-muretain.fr)  
ou par téléphone au 05 61 51 84 00